

219C1934
FR0000039091-FS0898

14 octobre 2019

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article 233-7 du code de commerce)

ROBERTET SA
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 11 octobre 2019, complété par un courrier reçu le 14 octobre, la société anonyme Firmenich International¹ (1 route des Jeunes, Genève, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, par suite d'acquisitions d'actions et de certificats d'investissement ROBERTET sur le marché :
 - le 7 octobre 2019, le seuil de 10% des droits de vote de la société ROBERTET et détenir, à cette date, 446 670 actions et certificats d'investissement ROBERTET² représentant 349 365 droits de vote, soit 19,36% du capital et 10,31% des droits de vote de cette société³ ; et
 - le 11 octobre 2019, le seuil de 20% du capital de la société ROBERTET et détenir 498 686 actions et certificats d'investissement ROBERTET⁴ représentant 381 679 droits de vote, soit 21,61% du capital et 11,26% des droits de vote de cette société³.
2. Par courrier reçu le 11 octobre 2019, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Firmenich International réitère les termes de sa déclaration d'intention effectuée le 26 septembre 2019⁵, à savoir :

 - le financement de cette acquisition est entièrement effectué à partir de la trésorerie disponible et de lignes de crédit bancaires existantes ;
 - Firmenich International n'agit pas de concert avec d'autres actionnaires de la société ou tout autre tiers ;
 - l'investissement de Firmenich International dans la société est motivé par sa volonté d'accompagner la croissance de ROBERTET en tant qu'actionnaire stratégique de long terme, en totale cohérence avec la vision stratégique de Firmenich du marché des parfums et arômes. En tant qu'actionnaire minoritaire, Firmenich International n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la famille Firmenich.

² Dont 97 305 certificats d'investissement.

³ Sur la base d'un capital composé de 2 307 545 actions et certificats d'investissement représentant 3 389 236 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 117 007 certificats d'investissement.

⁵ Cf. D&I 219C1728 du 26 septembre 2019.

- Firmenich International est prêt à demeurer actionnaire minoritaire passif et de long terme de la société aux côtés de la famille Maubert. Firmenich International est aussi disposé à discuter amicalement d'une éventuelle augmentation de sa participation, et également prêt à construire une collaboration plus étroite afin d'accompagner le succès à long terme de la société. Si cela lui est proposé, Firmenich International étudiera la possibilité de prendre une participation de contrôle dans la société ;
- Firmenich International envisage de continuer d'acquérir des actions de la société, en fonction des opportunités ;
- si la famille Maubert le lui propose, Firmenich International envisage de demander à être représentée au conseil d'administration de la société ;
- Firmenich International n'est partie à aucun accord et ne détient aucun des instruments financiers visés aux 4° et 4° bis du I de l'article 233-9 du code de commerce ;
- Firmenich International n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou droits de vote de la société ROBERTET. »
